

Département de l'Ain Arrondissement de Bourg en Bresse

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024



ID: 001-200070118-20241219-DEC_24_120-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-120 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » pour le projet « Filles ou garçons, un même chemin »

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, sur proposition de la Commission Social et Vie Sportive, relative aux Convention d'Objectifs et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et les signer,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds Publics et Territoires », Considérant le projet « Filles ou garçons, un même chemin » porté par la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les prestations envisagées comme suit à inscrire au budget 2025 :

- Matériel: 1000€ (livres et jeux en lien avec la thématique pour les structures petite enfance),
- Sensibilisations/formations: 4450€,
- Spectacles/conférences/débats/interventions : 3250€
- Collation pour les trois évènements : 900€,
- Frais de communication : 2400€

Soit un total de 12 000€ TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 12 décembre 2024,

DECIDE

Article 1er:

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du Fonds Publics et Territoires pour un montant de 9600€ correspondant à 80% du coût du projet.

Article 2

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 19 décembre 2024

Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le De la publication sur le site internet le De la notification le Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX